Mairie de Remouillé
1 Rue de l'Hôtel de Ville
44140 REMOUILLÉ

2025-38-AT

ARRÊTÉ DE CIRCULATION
Rue de l'hôtel de Ville

Le Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par Romuald Chartier président de l'amicale laïque de Remouillé.

CONSIDÉRANT qu'en raison de la manifestation la chasse aux œufs dans le parc de la mairie pour des raisons de sécurité la rue de l'hôtel de ville sera fermé à la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le dimanche 27 avril 2025 de 10h30 à 12h00, la circulation sera interdite rue de l'Hôtel de ville.

ARTICLE 2 : Les stationnements des véhicules légers et poids lourds sont interdits quelles que soient les voies laissées libres.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de fermeture et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'amicale laïque de Remouillé.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le jeudi 3 avril 2025
Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU

MAIRIE DE REMOUILLÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Loire Atlantique

mairie@remouille.fr

De: Romuald Chartier <romchacha144@gmail.com>
Envoyé: mercredi 2 avril 2025 18:20
À: Mairie de Remouillé
Objet: Chasse aux œufs 27 avril.

État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour, afin de pouvoir sécuriser la chasse aux œufs qui se déroulera au parc de la mairie le dimanche 27 avril a partir de 10h30 il nous faudrait un arrêté de circulation pour la rue de la mairie de 10h30 à 12h ainsi que 2 ganivelles aux entrées et sorties de la rue. Merci. Romuald Chartier
Amicale laique.
PS: vous êtes bien entendu convié au vin d honneur qui clôturera cette chasse.